

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : Travail Social

Filière : Psychomotricité

1. Intitulé de module : Exercice professionnel A _ M8 2023-2024

Code : T.PM.SO354.208.F.20

Niveau : module de base

Type de formation : Master

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 2^{ème} semestre du MSc en Psychomotricité à hauteur d'1/2 jour par semaine (lundi matin ou jeudi matin, sur un lieu A).

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

3. Prérequis

Le suivi du module M4 *Découverte de la psychomotricité* est un prérequis à l'accès au présent module de formation pratique.

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe *Formation pratique et approche clinique* et la formation pratique se déroule sur le même lieu que le module de sensibilisation à la psychomotricité (M4) du semestre d'automne. Il permet aux étudiant-e-s de construire les gestes et attitudes professionnels ainsi qu'analyser les problématiques cliniques des personnes accompagnées sur le terrain, dans la continuité des suivis de M4, en se référant aux contenus théoriques et méthodologiques étudiés à l'école dans une perspective professionnalisante.

Objectifs d'apprentissage :

1. Concevoir et mettre en œuvre une séance de psychomotricité en analysant et argumentant ses choix et décisions
2. Inscrire une séance dans un processus d'intervention cohérent en formulant des hypothèses de compréhension
3. Documenter son exercice professionnel en utilisant les références théoriques et méthodologiques
4. Ajuster sa posture clinique et son intervention aux situations nouvelles

Compétences cibles¹ :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes
 - **1a** : Prendre en compte de façon conjointe les dimensions somatique, émotionnelle, communicationnelle, psychologique du corps et les processus de liaison entre le corps et le psychisme
 - **1b** : Repérer les facteurs neuro-sensori-moteurs, relationnels et sociaux qui influencent l'instrumentation du corps
 - **1c** : Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles

¹ Se référer au référentiel de compétences présenté dans le plan d'étude cadre

- **1d** : Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement

2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes

- **2a** : Mettre en œuvre des activités dans les domaines médico-thérapeutique et pédo-ga-thérapeutique, du conseil et du soutien, en s'appuyant sur la méthodologie professionnelle
- **2b** : Evaluer les besoins des bénéficiaires, ainsi que planifier et conduire ses interventions en les co-construisant avec l'entourage et le réseau
- **2c** : Concevoir des actions adaptées à la singularité et à la complexité de chaque situation professionnelle
- **2d** : Favoriser le développement des ressources psychomotrices des bénéficiaires
- **2e** : Intervenir en mobilisant les dimensions de sensorialité, de perception et de sa propre organisation psychomotrice

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles

- **3a** : Analyser et reconnaître les enjeux et caractéristiques des différents contextes dans lesquels la psychomotricité est présente
- **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'à analyser les difficultés et ressources de chaque situation
- **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des bénéficiaires

- **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

- **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels

L'étudiant-e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module est orienté sur l'analyse de situations en contexte professionnel. Il s'inscrit dans un processus puisqu'il poursuit l'expérience débutée sur le même lieu de formation pratique au semestre précédent (Module 4 *Découverte de la pratique*).

Il comprend :

- Des périodes d'exercice professionnel dans le cadre d'interventions psychomotrices sur le terrain, encadrées par une praticienne formatrice ou un praticien formateur thérapeute en psychomotricité, à hauteur d'une demi-journée hebdomadaire durant tout le semestre ;
- Des temps d'analyse de la pratique avec la praticienne formatrice ou le praticien formateur orientés sur l'expérience de terrain de l'étudiant-e ;
- Des séminaires cliniques collectifs à partir de présentations individuelles d'étudiant-e-s tirées de situations rencontrées sur le terrain ;
- Des enseignements portant sur des médiations en psychomotricité :
 - Travail du jouer et repères méthodologiques : jeu, développement et axes de travail en psychomotricité

- Travail du jouer et technique psychodramatique
- Intersubjectivité et communication : repères et ajustement

Une attention particulière est portée à la mobilisation des ressources théoriques et méthodologiques abordées par l'étudiant-e dans les autres modules de la formation et à leur articulation avec l'expérience pratique.

Les modalités d'encadrement et d'enseignement soutiennent la réflexivité de l'étudiant-e. La praticienne formatrice ou le praticien formateur soutient le processus d'apprentissage et de développement des compétences de l'étudiant-e par une évaluation formative continue prenant en compte les objectifs du module et ceux définis dans le contrat pédagogique tripartite. Les enseignements à l'école articulent apports théoriques, mises en situation corporelles et relationnelles, ainsi qu'échanges autour de situations cliniques.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module à l'école est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

Concernant la présence sur le terrain ou à l'école, celle-ci est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Le module est validé par :

- la réussite de l'évaluation faite par la praticienne formatrice ou le praticien formateur
- la présence à au moins 80% des temps de formation pratique sur le terrain et des enseignements

L'évaluation sommative du module est réalisée par la praticienne formatrice ou le praticien formateur. Elle prend place à la fin du module de formation pratique et clinique, en fin de semestre. La praticienne formatrice ou le praticien formateur y procède en s'appuyant sur les objectifs d'apprentissage du module et ceux définis par l'étudiant-e dans le contrat pédagogique tripartite. Elle ou il apprécie globalement son évolution sur l'entier de la période, à partir d'une grille d'analyse critériée établie par la filière. Le résultat obtenu donne lieu à la notation du module.

Par sa signature du protocole d'évaluation, la praticienne formatrice ou le praticien formateur atteste également avoir pris connaissance de l'autoévaluation de l'étudiant-e.

Le cadre de l'évaluation est présenté aux étudiant-e-s au début du module et figure dans les Lignes directrices pour la formation pratique.

En cas d'absence sur le terrain (justifiées ou non) correspondant à plus de 20% du nombre d'heures total sur le terrain l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire ou un complément de temps de présence sur le terrain. La réalisation de ce complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Les cas particuliers restent réservés.

Pour les enseignements inclus dans ce module, la règle des 80% de présence vaut également. Les étudiant.e.s sont tenu.es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie au référent volée. Elles et ils tiennent les enseignant.es informé.es.

En cas d'absence justifiée ou non correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant.e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignant.es concerné.es ou les coordinatrices de module.

Tout comme pour l'accomplissement du complément sur le terrain, l'accomplissement de celui demandé pour les absences aux enseignements du module conditionne sa validation qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

L'étudiant-e qui obtient la note F à l'évaluation sommative doit répéter le module 8. La répétition peut prendre une autre forme que la répétition de la période de formation pratique. Cette forme est décidée conjointement entre la ou le praticien-ne formateur/trice et la ou le référent-e de l'école. La répétition aura lieu pendant le 3^{ème} semestre des études dans un autre lieu. Cela implique un allongement des études dans le cadre du maximum réglementaire de 8 semestres.

Le module ne peut être répété qu'une seule fois. Dans le cas où la note lors de la deuxième évaluation, après répétition, est encore F, alors l'étudiant-e est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

Le suivi du module M4 *Découverte de la pratique* est un pré-requis à l'accès au présent module de formation pratique se poursuivant sur le même terrain. Le module M8 ne peut être validé avant que l'étudiant-e n'ait validé M4 par une évaluation suffisante.

9. Bibliographie

Les enseignants, intervenants et praticiens formateurs fournissent aux étudiants les références utiles sur Moodle ou par d'autres canaux.

10. Enseignant-e-s

- La praticienne formatrice ou le praticien formateur (Formation sur le terrain)
- Les membres du corps professoral de la filière et les vacataires, en général thérapeutes en psychomotricité, assurant les séminaires d'analyse collective de la pratique (séminaires cliniques)
- Le ou la co-responsable de volée référente de formation pratique de l'étudiant-e : Isabelle Charpine ou Aude Hussy
- Isabelle Charpine (Travail du jouer et technique psychodramatique)
- Aude Hussy (Travail du jouer et repères méthodologiques : Jeu, développement et axes de travail en psychomotricité) et Stéphanie Cortese (jeu, langage et communication)
- Gabriella Siegrist (Intersubjectivité et communication : repères et ajustement)

Coordinateur de module : Aude Hussy

Descriptif validé par la responsable de filière, février 2024